

Appel à projets de paysage 2005

Ayant un impact significatif en matière de reconquête des paysages
et de la biodiversité régionale

Votre collectivité se mobilise pour le paysage et, sur un espace géographique significatif, veut engager la conception d'un projet de reconquête de paysage puis le mettre en œuvre par un plan de plantation et d'entretien des arbres et des haies.

La Région peut soutenir votre démarche dans le cadre de son appel à projets, de la phase de conception du projet de paysage avec un architecte-paysagiste à la phase de réalisation des plantations.

Candidatures : Collectivités locales et associations peuvent présenter un dossier de candidature pour un projet de paysage.

Sélectivité : Dans la logique de l'Appel à projets, la Région interviendra avec sélectivité en faveur des démarches les plus significatives, les plus qualitatives et assurera la lisibilité d'un soutien direct de la Région à des projets conduits par des collectivités motivées avec des architectes paysagistes.

Aide Régionale : ♦ *Etape 1 : La conception du projet paysager*

Dépenses éligibles	Taux d'intervention	Plafond des dépenses subventionnables
Conception du projet paysager Animation de l'élaboration participative du projet Actions pédagogiques, de sensibilisation Frais divers (L'intervention d'un architecte paysagiste est prescrite)	Selon valeur d'exemplarité du projet	50 000 €

♦ *Etape 2 : La réalisation du projet : plan de plantation et d'entretien des arbres et des haies*

Dépenses éligibles	Taux d'intervention	Plafond des dépenses subventionnables
Dépenses de réalisation du projet, notamment les plantations des haies, des arbres isolés ou d'alignement (travaux de préparation du sol, fourniture des plans...), la restauration et l'entretien des haies et arbres isolés (travaux de taille de formation ou d'entretien, élagage, recépage, enrichissement...)	Selon valeur d'exemplarité du projet	250 000 €

Accompagnement des porteurs de projets :

Les porteurs de projets s'appuient sur les structures tels que le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, les C.A.U.E, les associations qualifiées telles que Prom'haies, les correspondants qualifiés des Pays pour préparer leur candidature à l'appel à projets et mettre en œuvre leur démarche.

Sélection des projets et suivi :

Un groupe de suivi est constitué par la Présidente de Région pour examiner les candidatures, proposer les subventions régionales à chacune des 2 étapes, conception et réalisation (subventions soumises à la décision de la Commission Permanente), suivre et évaluer la mise en œuvre de ces projets.

Il n'est pas fixé de date limite de dépôt de dossier car plusieurs sessions d'examen des candidatures sont envisagées. N'hésitez pas à signaler votre intérêt et à prendre contact le plus tôt possible avec la Région, avant de préparer votre dossier de candidature.

Contact à la Région Poitou-Charentes :

☎ 05.49.55.77.71
paysages@cr-poitou-charentes.fr